

Réaliser sa PAC avec MesParcelles en 7 étapes

Ce guide est destiné aux abonnés MesParcelles souhaitant réaliser leur déclaration PAC à l'aide de MesParcelles.

Préambule	1
1. Récupérer des éléments sur Telepac.....	2
2. Mettre en cohérence les contours d'îlots MesParcelles et Telepac si nécessaire	3
2.1 Modification des îlots.....	3
2.2 Saisie de la justification des îlots modifiés.....	4
3. Vérification de la cohérence des numéros d'îlot.....	5
4. Vérification des codes PAC et compléments d'informations sur les parcelles.....	5
5. Vérification des données PAC.....	7
5.1 PAC - Général	7
5.2 PAC - Bordures	9
5.3 PAC - BIO.....	9
5.4 PAC - SIE	10
5.5 PAC - MAEC / Agroforesterie	11
6. Export depuis MesParcelles.....	11
6.1 Extraction des îlots et parcelles.....	11
6.2 Enregistrement des données sur votre ordinateur :.....	12
7. Import sur Telepac	13

Attention : Ce document est à vocation nationale. Certaines fonctionnalités présentées dans ce document peuvent être gérées différemment dans votre département.

Préambule

MesParcelles va utiliser des données issues de Telepac afin de mettre à jour, renseigner et vérifier les données essentielles à la déclaration. Une fois ce travail de renseignement et de consolidation effectué sur MesParcelles, l'ensemble des informations pourra être retransmis à Telepac pour finaliser le dossier.



Lors de la réalisation du dossier PAC vous pouvez être amené à modifier des parcelles et des îlots. Il peut être utile de sauvegarder les informations du dossier comme le PPF, vous pouvez l'éditer avant de procéder à toute modification PAC via le menu [Documents > Plan prévisionnel de fumure](#) (que vous pouvez trouver rapidement en cochant 'Editions réglementaires uniquement'). Faites de même pour le cahier d'épandage, le registre phytosanitaire, ...

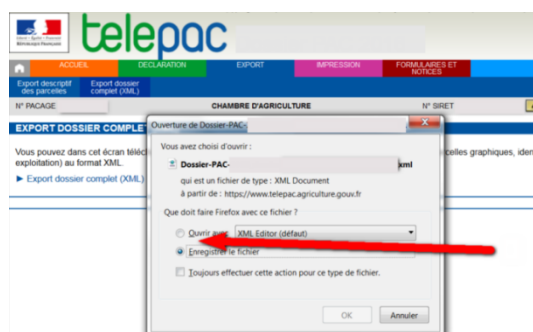
1. Récupérer des éléments sur Telepac

Pour récupérer les contours d'îlots sur Telepac au format .XML, il faut aller sur le site de Telepac (<https://www.telepac.agriculture.gouv.fr/>) et se connecter avec le pacage de votre exploitation.

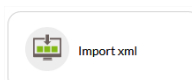
Cliquez ensuite sur la ligne Dossier PAC 2020. Cliquez sur le menu bleu EXPORT, le sous-menu Export dossier complet (XML), puis sur le lien correspondant.



Téléchargez le dossier en cliquant sur Enregistrer le fichier.



Pour l'import, sur MesParcelles, cliquez sur le menu **Engagement > PAC > Echanges Telepac**. (Si le menu est absent, ajoutez le service Telepac via le menu **Services connectés > Catalogue de services**.)



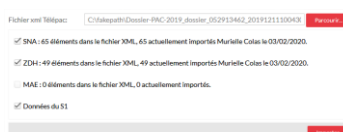
Une fois arrivé sur la page d'échange avec Telepac, cliquez sur

Important :
Les données îlots & parcelles du dossier ne seront pas modifiées lors de cet import.
Seules les données choisies seront importées. Les données existantes seront remplacées par celle contenues dans le fichier Télépac (XML).

Fichier xml Télépac:

Cliquez sur Parcourir... et sélectionnez le fichier .XML récupéré depuis Telepac.

Puis, cliquez sur Importer.



2. Mettre en cohérence les contours d'îlots MesParcelles et Telepac si nécessaire

2.1 Modification des îlots

Allez sur le menu **Engagement > PAC > Ilot**

Deux options sont possibles :

Cochez « les îlots téléchargés depuis Telepac » pour comparer les îlots de MesParcelles aux îlots importés de Telepac.

Îlots - PAC Carte

Contrôle des écarts des îlots de votre dossier avec le référentiel de l'administration (ASP)

Vous pouvez choisir l'origine des îlots de référence à comparer avec les îlots de votre dossier, suivant deux options :

(Pas de comparaison)

Îlots de référence (ASP-IGN) 2019

Les îlots téléchargés depuis Télépac

Fichier Dossier-PAC-2019_dossier_999400782.xml importé le 2020-03-09

Mettre à jour les îlots de comparaison

ATTENTION !
2 îlots ne sont pas présents dans votre dossier, vous pouvez les visualiser en cliquant ici

Enregistrer numéros saisis Reprise automatique des numéros Reprise groupée

N°	N° îlot télépac	Nom	Comm...	Surf. mesurée	Surf. déclarée	Type îlot	Écart ASP	Écart parcelles			
1	✓	îlot n°1	AUBE...	0.49	0.49	PAC	-0.04 ha	✗	🔍	🔗	🗑️
2	✓	îlot n°2	AUBE...	4.23	4.23	PAC		✗	🔍	🔗	🗑️
3	✓	îlot n°3	MIRA...	11.11	11.11	PAC		✓	🔍	🔗	🗑️
5	✓	îlot n°5	MIRA...	15.13	15.13	PAC		✓	🔍	🔗	🗑️
8	✓	îlot n°8	MIRA...	6.64	6.64	PAC		✓	🔍	🔗	🗑️
9	✓	îlot n°9	MIRA...	2.64	2.64	PAC		Ⓜ️	🔍	🔗	🗑️
10	✓	îlot n°10	MIRA...	3.35	3.35	PAC		✓	🔍	🔗	🗑️
12	✓	îlot n°12	MIRA...	4.78	4.78	PAC		Ⓜ️	🔍	🔗	🗑️
13	✓	îlot n°13	MIRA...	0.71	0.71	PAC	-0.05 ha	✗	🔍	🔗	🗑️
15		îlot 15	VILLE...	3.15	3.15	PAC	?		🔍	🔗	🗑️
16		îlot 16	MIRA...	3.02	3.02	PAC	?		🔍	🔗	🗑️
40	4	îlot n°40	MIRA...	0.46	0.46	PAC		✓	🔍	🔗	🗑️

Reprise groupée

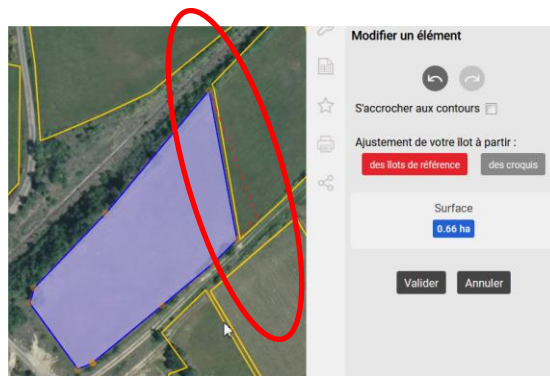
Vérifiez les alertes dans la colonne 'Ecart ASP'.

	Ce symbole signifie que l'îlot n'existe plus sur la couche de référence. Si l'îlot ne fait plus partie de l'exploitation, il convient de le supprimer via le bouton Carte.
	Ce symbole indique qu'il existe une différence de contours entre l'îlot MesParcelles et l'îlot de référence ASP.
	Ce symbole permet de mettre en cohérence l'îlot avec les contours validés par l'ASP
	Ce bouton permet de faire les ajustements en masse des îlots cochés.

Il est possible de faire des ajustements groupés sur plusieurs îlots en même temps via le bouton 'Reprise groupée'. (Attention, cette manipulation est proposée uniquement sur les îlots composés d'une seule parcelle, et ne permet pas de visualiser les contours avant modification.)

Dans le cas d'une reprise d'îlot individuelle, cliquez sur le symbole afin d'ajuster les contours de l'îlot. Ce simple clic permet d'afficher l'Assistant de reprise.

En arrivant sur l'assistant, la reprise s'effectue automatiquement sous vos yeux.



Si la reprise ne vous convient pas, cliquez sur la flèche de retour arrière .

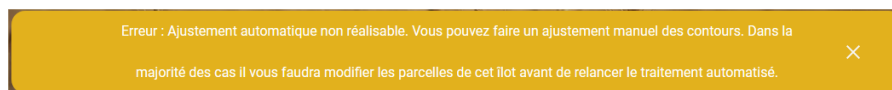
Après modification, le tracé initial de l'îlot et modifié apparaît en tirets rouge .

Les îlots de référence, récupérés par le XML de Telepac et issus de la couche des îlots anonymes apparaissent en jaune.

A tout moment, l'îlot dessiné sur MesParcelles apparaît en premier plan en bleu.

Une fois le traitement effectué, cliquez sur 'Valider'.

Si vous obtenez le message :



C'est parce que la mise en cohérence a pour conséquence de changer le nombre de parcelles de l'îlot (suppression d'une parcelle ou parcelle séparée en deux).

Ici le contour de l'îlot instruit (en jaune) est situé au-delà de la bordure. Mettre en cohérence l'îlot de MesParcelles avec l'îlot instruit génèrerait la suppression de la bordure.

Vous devez ajuster les contours de l'îlot vous-même en cliquant sur le bouton Carte, de la page des Ilots PAC et modifier les parcelles si nécessaire (fusion). Puis relancer à nouveau le traitement en reprenant l'étape.



2.2 Saisie de la justification des îlots modifiés

On définit par 'îlots modifiés ou nouvel îlot pour cette campagne', les îlots dont les contours sont différents de Telepac, ainsi que les îlots nouvellement créés. Ceci ne concerne pas les îlots supprimés.

Pour les îlots nouvellement ajoutés, la fenêtre s'affiche à la création et la case est cochée par défaut. Vous pouvez modifier la justification.

 Un texte libre est exigé dans Telepac. Dans MesParcelles, il correspond par défaut au libellé choisi dans le menu déroulant.

Sans cette précision, l'export de l'îlot modifié ne sera pas possible vers Telepac.

3. Vérification de la cohérence des numéros d'îlot

Il est important qu'ils soient en cohérence avec la déclaration PAC.

Un nouvel outil a été développé. Il permet de comparer les numéros d'îlots de MesParcelles avec ceux de Telepac grâce au XML importé de Telepac.

Quand un écart est détecté, le numéro Telepac s'affiche dans la colonne « N° îlot Telepac ». Si les numéros sont en cohérence, une coche verte est visible. Rien ne s'affiche dans cette colonne pour les îlots nouvellement ajoutés. En cas de différence, vous pouvez ajuster automatiquement.

N°	N° îlot télépac
1	✓
2	✓
3	✓
5	✓
8	✓
9	✓
10	✓
12	✓
13	✓
15	
16	
40	4

L'ajustement automatique s'effectue en cliquant sur le bouton .

4. Vérification des codes PAC et compléments d'informations sur les parcelles

La saisie des informations se fait via le Menu **Engagement > PAC > Parcelle** soit à partir du tableau, soit via la

Parcelles - PAC 

Carte accessible avec le bouton Carte : 

1 : le cadre occupation culturelle permet de renseigner la culture principale.

Sélectionnez la culture à modifier puis cliquez sur la barre de défilement pour sélectionner la culture à affecter sur la parcelle.

La parcelle de rattachement est à renseigner pour les bandes (BTA, BOR, BFP, BFS) ou les SNA MesParcelles (S'il s'agit d'une seule parcelle, la ligne se remplit automatiquement).

Pour les bandes, une longueur est automatiquement calculée et est modifiable dans la fiche parcellaire.

Déclaration PAC

Numéro télépac de la parcelle: 2

Code PAC: BTA (Bande tampon)

Agriculture biologique:


Destination ICHN: Non renseigné

Agroforesterie: Non renseigné

Retournement autorisé de prairie permanente:

Longueur bande calculée (m): 655 Longueur bande (m): 655

Parcelle de rattachement: 8 - blé tendre hiver (CULTURES) - (1)

 Il faudra contrôler que les bandes ont une largeur supérieure à 5 m ou 1m selon le cas, en tout point, sinon lors de l'instruction, elles ne seront pas comptabilisées dans les SIE : MesParcelles offre la possibilité d'un contrôle automatique (voir [5.-2. PAC – Bordures](#)).

3: Le cadre 'Détails agriculture biologique' permet de déterminer si la parcelle est en agriculture biologique. Si c'est le cas, cochez d'abord la ligne « Agriculture biologique », puis si nécessaire « culture en maraîchage ». Les autres cases peuvent être cochées, mais ne seront pas exportées dans Telepac.

Déclaration PAC

Numéro télépac de la parcelle: 2

Code PAC: BTH (Blé tendre d'hiver)

Précision / variété: 001 (Variété sans mesure de préservation des ressources génétiques)

Agriculture biologique:

Destination ICHN: commercialisation

Agroforesterie: Non renseigné

Retournement autorisé de prairie permanente:

Détails agriculture biologique

Aide au maintien:

Aide à la conversion:

Culture en maraîchage:

Culture annuelle:

4 : Deux coches sont présentes pour la 'production de semences certifiées', et la destination des cultures pour l'ICHN.

Production de semences certifiées:

Destination ICHN: commercialisation

Agroforesterie: Non renseigné

Retournement autorisé de prairie permanente: commercialisation

5 : Le cadre 'Agroforesterie' permet de renseigner un type d'aide accompagnant la transformation d'une parcelle. Cette caractéristique est importante à renseigner dans le cadre des SIE.

Agroforesterie: Non renseigné

Retournement autorisé de prairie permanente: Non renseigné

Production de semences certifiées: agroforesterie sans aide

aide obtenue au titre du RDR2, non renouvelée

demande d'aide au titre du RDR3

6 : Le cadre 'Dérobée à suivre' (pour SIE) sert à saisir les informations de la culture dérobée ou intermédiaire (CIPAN) suivante. Pour que ce soit admissible, il est nécessaire de saisir les deux espèces admissibles du mélange ou seulement « sous-semis d'herbe ou de légumineuses ».

Dérobée à suivre (pour SIE)

Premier constituant du mélange: vesces

Second constituant du mélange: avoine

7 : MAEC SHP.

Le menu déroulant est à renseigner pour les parcelles en PRV.

Pour indiquer les surfaces cibles des MAEC SHP, cochez la case associée. Les autres MAEC sont gérées et déclarées directement dans Telepac.



Vous pouvez également modifier la culture et les infos PAC de plusieurs parcelles en même temps, en sélectionnant plusieurs parcelles et en cliquant sur le bouton 'Saisie groupée'.

Surface graphique	Surface admissible								
2.59									
11.02	11.02								
0.18									
0.94									
7.20	7.20								<input checked="" type="checkbox"/>
6.85	6.86								<input checked="" type="checkbox"/>
0.07									
15.85	15.85								
0.10									
12.82	12.92								

Saisie groupée

Toute modification des données mises à disposition dans ce formulaire sera répercutée sur les parcelles sélectionnées

N° lot	N° parcelle	Nom	Surface mesurée	Surface déclarée	Culture dérobée	Commune	Culture	Statut PAC
1	5	parcelle n°5	7.20	7.20		SAILLY	orge hiver	✓
1	8	parcelle n°8	15.85	15.85		SAILLY	orge hiver	✓
2	15	parcelle n°1	4.23	4.22		SAILLY	orge hiver	✓

Formulaire de modification

Système cultural

Culture principale: orge hiver Culture dérobée:

CIPAN: Non renseigné Statut:

Culture précédente: Non renseigné Culture à conserver pour la campagne suivante:

Déclaration PAC

Culture principale

Agriculture biologique:

Destination ICHN:

Agroforestère:

Conforme SIE:

MAEC SHP ou PRV:

Pour les mesures SHP, cochez si la parcelle est une surface cible:

Dérobée à suivre (pour SIE)

Premier constituant du mélange:

Second constituant du mélange:

5. Vérification des données PAC

5.1 PAC - Général

Cliquez sur le menu Engagement > Parcelle.

Le Type de sélection « PAC – Général » est affiché par défaut.

Cette sélection est indispensable pour réussir votre dossier. L'écran comporte en effet des colonnes dédiées aux infos PAC et permet de vérifier si toutes les données ont été correctement saisies.



Cliquez sur le bouton 'Lancer le calcul des surfaces admissibles'.

Sélection de parcelle

Type de sélection: PAC - Général Code P

Lancer le calcul des surfaces admissibles Vérifier les largeurs de bandes

N° lot	N° télépac parcelle	Nom parcelle	Code culture	
1	3	l'essai	VRC	Vigne:
1	5	le test	VRC	Vigne:
1	4	le quizz	VRC	Vigne:
1	6	cheux	VRC	Vigne:

Pensez à vérifier les parcelles cochées 'Production semence'.

Code culture	Libellé culture PAC	Précision	Production semence	Destin ICN
SNA Me...	fusionnée à l'export vers TéléPAC			
SNA Me...	fusionnée à l'export vers TéléPAC			
BTA	Bande tampon	9		
ORH	Orge d'hiver			
BTH	Blé tendre d'hiver	001		
CZH	Colza d'hiver			
LUZ	Luzerne		✓	
BTH	Blé tendre d'hiver	001		
ORP	Orge de printemps			
PPH	Prairie permanente			

Vérifier la présence si nécessaire des dérobées SIE.

Vérifier les caractéristiques ICHN dans la colonne 'Destination ICHN'

Code culture	Libellé culture PAC	Précision	Production semence	Destination ICHN
SNA Me...	fusionnée à l'export vers TéléPAC			
BTH	Blé tendre d'hiver	001		C
SNE	Surface agricole tempor. non exploitée			
SNA Me...	fusionnée à l'export vers TéléPAC			
ORH	Orge d'hiver			C
PPH	Prairie permanente			
SNE	Surface agricole tempor. non exploitée			
ORH	Orge d'hiver			A
BTA	Bande tampon	9		

👉 Enfin, pour vérifier les surfaces globales par culture, l'édition 'Descriptif parcelles PAC' (via le menu [Documents > PAC](#)) permet d'accéder rapidement à l'ensemble des éléments nécessaires en choisissant l'affichage par culture.

Descriptif parcelles PAC

Choix affichage: Communes

Commune: Toutes les communes X

Format: PDF

←
Réactualiser
Imprimer

N° lot	N° par. c.	Nom de la parcelle	Surface graphique (ha)	Surface admissible (ha)	Nom	Précision
8	17	parcelle n°17	0.49		Bande tampon (BTA)	16
1	3	parcelle n°3	0.17		Bande tampon (BTA)	2
Total Bande tampon (BTA)			0,66			
10	19	parcelle n°19	7.91	7.9	Blé tendre d'hiver (BTH)	001
4	6	parcelle n°6	15.78	15.78	Blé tendre d'hiver (BTH)	001
11	21	parcelle n°21	7.67	7.67	Blé tendre d'hiver (BTH)	001
7	13	parcelle n°13	0.64	0.64	Blé tendre d'hiver (BTH)	001
8	16	parcelle n°16	5.48	5.98	Blé tendre d'hiver (BTH)	001
Total Blé tendre d'hiver (BTH)			37,48	37,97		
12	22	parcelle n°22	2.81	2.81	Colza d'hiver (CZH)	
14	23	parcelle n°23	0.17	0.17	Colza d'hiver (CZH)	
1	2	parcelle n°2	37.37	37.3	Colza d'hiver (CZH)	
3	5	parcelle n°5	19.5	19.5	Colza d'hiver (CZH)	
9	18	parcelle n°18	0.94	0.94	Colza d'hiver (CZH)	
Total Colza d'hiver (CZH)			60,79	60,72		

5.2 PAC – Bordures

Vérifiez la présence des parcelles de rattachement pour le type de bande (BTA, BOR, BFP, BFS) et les SNA MesParcelles.

Vérifiez également la longueur de bande si vous souhaitez les valoriser en SIE.



A la saisie des informations parcellaires, dans certains îlots, il vous est proposé plusieurs parcelles de rattachement. Si vous ne savez plus laquelle rattacher, alors choisissez en une et jetez un œil au calcul de la longueur de bande. Elle correspond à la longueur située entre la bande et sa parcelle de rattachement. Si elle est de 5m, alors la parcelle sélectionnée n'est probablement pas la bonne.

Puis, vérifiez la largeur de bande :



MesParcelles dispose d'un bouton pour vérifier les largeurs de bande. Ainsi, pour BTA et BOR, la largeur doit être supérieure ou égale à 5m, pour BFP et BFS, la largeur doit être supérieure ou égale à 1m.

Par un simple clic sur le bouton 'Vérifier les largeurs de bande',

PAC - Bordures Code PAC

ces admissibles Vérifier les largeurs de bandes Renseigner les parcelles

L'outil déclenche une alerte si les critères ne sont pas respectés.

Le bouton **Renseigner les parcelles de rattachement** permet de renseigner automatiquement les parcelles rattachées aux bandes.

Il associera les bandes à la parcelle avec laquelle la bande partagera la plus grande longueur.

Les SNA MesParcelles seront rattachées automatiquement à la parcelle voisine si un seul choix est possible. Si 2 parcelles peuvent être concernées, le rattachement sera manuel. L'affectation à une surface ou une autre peut en effet avoir des répercussions sur la surface admissible en terre arables (base de calcul pour le pourcentage de SIE), sur la diversité des assolements... notamment dans le cas de rattachement d'éléments BCAE7.

5.3 PAC – BIO

Le cadre 'Détails agriculture biologique' permet de déterminer si la parcelle est en agriculture biologique. Vérifiez l'ensemble des caractéristiques.

Code culture	Libellé culture PAC	Agriculture biologique	Statut bio	Culture annuelle	Culture en maraîchage	Surf graph
ORP	Orge de printemps	✓				24
CHU	Chou	✓			✓	2
PPH	Prairie permanente					4

5.4 PAC – SIE

Le calcul des SIE est automatique. Il considère comme SIE tous les éléments qui répondent aux critères.

Ce calcul vous permet d'avoir une idée des SIE potentielles dans le dossier et de choisir les SIE que vous pourrez exporter si vous le souhaitez. Sur Telepac il vous sera demandé de sélectionner les éléments complémentaires, notamment le SIE topographiques comme les haies.

L'information « Conforme SIE » dans la fiche parcellaire vous permet de valider les parcelles à prendre en compte en SIE (dans le cas notamment de l'interdiction des traitements phytosanitaires sur SIE). Cette information n'est pas transmise vers Telepac. Il vous faudra alors cocher dans Telepac la case indiquant que les éléments sélectionnés n'ont pas reçu de traitement phytosanitaire.

Vérifiez que 'Conforme SIE' est alors coché pour :

- Les plantes fixatrices d'azote,
- Les jachères,
- Le Miscanthus giganteus,
- Les taillis à courte rotation (TCR),
- Les bandes d'ha admissibles le long des forêts avec production.

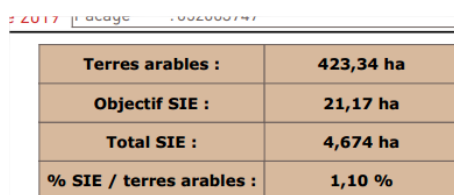
En bas de page, vous pouvez vérifier l'atteinte globale de l'objectif.



33	5.53	i	✎	🔍	<input type="checkbox"/>
20	0.20	i	✎	🔍	<input type="checkbox"/>
Total SIE (objectif 100%) : 198.71%					

👍 Pour aller plus loin sur les SIE, utilisez l'édition spécifique qui intègre tous les éléments topographiques susceptibles d'être utilisés comme SIE.

Cette édition est disponible dans le menu **Documents > PAC > Synthèse des SIE**.



Terres arables :	423,34 ha
Objectif SIE :	21,17 ha
Total SIE :	4,674 ha
% SIE / terres arables :	1,10 %

Vous visualisez également la part de chaque type de SIE prise en compte.

Cela permet de mettre de côté des SIE qui peuvent vous paraître non nécessaires de cocher sur Telepac, (par exemple des éléments topographiques si vous avez assez de jachère).

Élément topographique	Coefficient	Quantité	SIE
Arbre	0,003	1.0	0,003 ha
Arbre	0,003	1.0	0,003 ha
Arbre	0,003	1.0	0,003 ha
Arbre	0,003	1.0	0,003 ha
Arbre	0,003	1.0	0,003 ha
Arbre	0,003	1.0	0,003 ha
Total		6,00	0,018 ha

5.5 PAC – MAEC / Agroforesterie

Vous pouvez vérifier les éléments PRV, surfaces cibles et types d'aide à l'agroforesterie.

Libellé culture PAC	Mesure PRV	Surface cible	Agroforeste...	Surface graphique
Orge de printemps			RDR3	24.9
Autre luzerne				2.5
Prairie permanente		✓		4.3
Orge d'hiver				1.8
Colza d'hiver				0.8

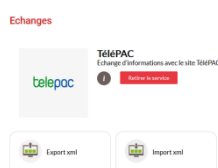
6. Export depuis MesParcelles

6.1 Extraction des îlots et parcelles

Vérifiez que vous êtes sur la récolte 2020.

Le service Telepac doit avoir été ouvert sur votre exploitation. Si ce n'est pas le cas, ouvrez-le via [Services connectés > Catalogue de services](#).

Cliquez sur le menu [Engagement > PAC > Echanges Telepac](#), puis sur le bouton Export XML.



L'export de MesParcelles vers Telepac contient :

- Toutes les parcelles
- Les justifications de création ou modification d'îlots
- Les SIE parcellaires si vous avez choisi cette option

Attention, il faut préciser une justification en cas de différence entre vos îlots et ceux validés par l'administration. Elle vous sera demandée sur TelePAC.

Contrôle des écarts des îlots de votre dossier avec le référentiel de l'administration (ASP)

Couche de référence: îlots de référence ASP Inclure les demandes d'aides dans le fichier d'export. A renseigner dans la page [Diagnostic PAC](#).
 îlots téléchargés depuis Telepac Ne pas fusionner les parcelles contiguës de mêmes caractéristiques
 Cette exploitation a changé de numéro PACAGE cette année
 Exporter les SIE parcellaires présentes dans le tableau « PAC-SIE »

Modifier la justification de modification pour les îlots sélectionnés Lancer l'export

N°	Nom	Commune	Surface mesurée	Différence	
1	îlot n°1	AUBENAS	0.49	0.04	✓
13	îlot n°13	MIRABEL	0.71	0.05	✓

La justification de la modification/création d'îlot est obligatoire dans MesParcelles.

Cet écran permet de saisir les justifications îlot par îlot ou de manière groupée.



Attention, pour Telepac il existe une règle précise pour déterminer si un îlot est créé ou modifié, sinon l'îlot sera bien repris mais pas sa justification.

La règle pour considérer s'il s'agit d'une création ou d'une modification d'îlot repose sur le principe du taux d'intersection "îlot dans telepac / îlot à importer" :

- si le taux d'intersection est > 90 % c'est considéré comme une modification

- En dessous, Telepac considère que c'est une création d'îlot

=> Pour les modifications mineures, réajustements : choisir "MODIFICATION"

=> Pour les autres modifications : choisir "CREATION" (même si ce n'est pas une vraie création)

Options pour l'export :

- En cas de changement de pacage ou d'installation, tous les îlots doivent être définis en CREATION, même si les contours sont identiques aux îlots de la couche anonyme. L'option « Cette exploitation a changé de numéro PACAGE cette année » permet de justifier automatiquement tous les îlots en création
- Vous pouvez choisir d'exporter le caractère SIE pour les SIE parcellaires (plantes fixatrices d'azote, BTA, jachère...) en cliquant sur « Exporter les SIE parcellaires présentes dans le tableau « PAC – SIE »

Pour créer le fichier d'export, cliquez sur « Lancer l'export ».

Cliquez ensuite sur « Fichier XML Telepac » pour sauvegarder le fichier sur le disque dur.

Votre dossier a été exporté

Vous pouvez télécharger le fichier XML de votre dossier qui vous sera demandé sur Télépac en cliquant ici :

TéléPAC. <https://www.telepac.agriculture.gouv.fr>

Menu : "Dossier PAC 2020" puis "IMPORT/EXPORT" et "Import dossier"



6.2 Enregistrement des données sur votre ordinateur :

Le fichier s'enregistre habituellement par défaut dans le dossier 'Téléchargements'.

Retournez à l'endroit où vous avez enregistré ce fichier (pour afficher le dossier 'Téléchargements' : cliquez simultanément sur les touches Ctrl et J).



7. Import sur Telepac

Accédez au site Telepac = <https://www.telepac.agriculture.gouv.fr>.

Connectez-vous à Telepac avec votre identifiant (numéro PACAGE) et mot de passe Telepac.



Pour la déclaration de surface, cliquez sur « Dossier PAC 2020 ».

Sur la page d'accueil de la déclaration 2020, lisez attentivement les consignes et cliquez en bas sur « Accéder à la télédéclaration ».

▶ IMPORTER DES ÎLOTS ▶ ACCÉDER À LA TÉLÉDECLARATION

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR EN SOCIÉTÉ

Vérifiez attentivement les données ci-dessous. Si vous souhaitez les modifier, allez dans la téléprocédure "Données de l'exploitation" accessible depuis l'écran d'accueil de TelePAC.

Dénomination sociale : PRODUCTEUR DE DEMONSTRATION Forme juridique : Etablissement public
N° SIRET : 00000000000000 N° de détenteur : FR9990000000

Associés de l'exploitation :

Numéro Pacage	Civilité	Prénom et nom ou raison sociale	Né(e) le	Associé exploitant	Gérant
000000000	Monsieur	Vesoul RESPONSABLE DEMONSTRATION	01/01/1950	Non	Oui

Adresse de réception du courrier et téléphone fixe :

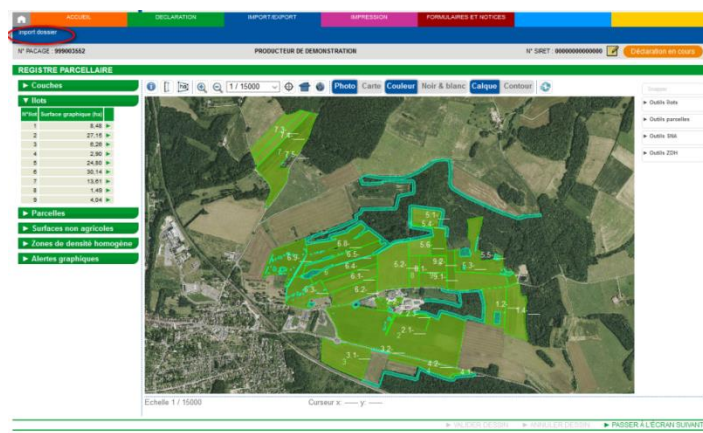
Complément, Bâtiment : Numéro et nom de voie : 1 rue des Champs
Lieu-dit : Code postal : 70000
Commune : VESOUL
N° de téléphone : 00 00 00 00 00 N° de portable :
Adresse électronique : producteur.demo@test.com

Adresse et téléphone fixe du siège de l'exploitation :

Complément, Bâtiment : Numéro et nom de voie : ROUTE DE LA DEMONSTRATION
Lieu-dit : Code postal : 00000
Commune : PORT SUR SAONE

Puis PASSER A L'ECRAN SUIVANT

PRE-REQUIS : Vous devez arriver sur la page « REGISTRE PARCELLAIRE » avec une carte qui s'affiche dans la partie principale. Allez dans la rubrique IMPORT/EXPORT et cliquez sur Import Dossier.



Selon les cas, indiquez votre-email et cliquez sur « Parcourir » pour sélectionner le fichier XML issu de MesParcelles. Cliquez ensuite sur « Valider la demande ».

ACCUEIL DECLARATION IMPORT/EXPORT IMPRESSION FORMULAIRES ET NOTICES

Import dossier Export îlots et parcelles Export descriptif des parcelles Export dossier complet (XML)

N° PACAGE : 999100200 PRODUCTEUR DE DEMONSTRATION N° SIRET : 00000000000000 Déclaration en cours

IMPORT UNITAIRE

Cette fonctionnalité vous permet d'importer un dossier.


Si le dossier que vous souhaitez importer contient moins de 20 îlots, vous pouvez demander un import synchrone, c'est-à-dire que l'import sera réalisé dès que vous validerez votre demande (attention, vous ne pourrez pas continuer votre navigation pendant le traitement).

Demande d'import synchrone : Oui Non

Email : arnaud.dupont@france.chambagri.fr Fichier (*.xml) : Aucun fichier sélectionné.

▶ VALIDER LA DEMANDE

L'import synchrone (sans attente) est valable pour les exploitations avec moins de 20 îlots. Cet import ne nécessite pas le renseignement d'une adresse mail. Sinon le traitement d'import prend moins de 5 à 10 minutes. Un E-mail de confirmation est envoyé à l'issue de ce traitement. Il ne vous reste plus qu'à finaliser la déclaration jusqu'à la signature du dossier sur Telepac.

 **Veillez à vérifier sur Telepac que la surface et le nombre d'îlots sont identiques à ceux de MesParcelles, notamment en utilisant l'édition Descriptif parcelles PAC de MesParcelles et Le Récapitulatif d'assolement de Telepac.**